

MAIRIE  
DE  
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE  
DE LA COMMUNE DE  
MONTRESOR  
A .

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2022

### Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor le lundi 11 avril 2022 à 20h00.

Dates de convocation et d'affichage : 6 avril 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 09.

Présents : 07. Votants : 09. Absents : 2.

Membres présents : Mmes PIVET SOUVERIN. M.M. COURATIN GAULTIER LALIEUX MOUSNY POUIT.

M. Franck GALLAIS, absent, a donné pouvoir à M. Pascal COURATIN.

M. Thierry TOURATIER, absent, a donné pouvoir à Mme Catherine PIVET.

Quorum : 06. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Sophie SOUVERIN.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du jeudi 17 février 2022.  
Il est approuvé par les conseillers votants.

### Budget - Finances

1. Approbation du compte de gestion du Percepteur de l'exercice 2021 pour la commune.  
Il présente un résultat comptable de mandats émis de 380 095, 34 € en section de fonctionnement et de 262 934 € en section d'investissement. En recettes, il comprend un total de titres émis de 403 118, 07 € en section de fonctionnement et de 201 417, 06 € en section d'investissement.

#### **Délibération.**

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion établi par le Percepteur en 2021 pour la commune de Montrésor.

2. Approbation du compte administratif de la commune pour l'exercice 2021.  
Il présente un résultat comptable de mandats émis 380 095 € en section de fonctionnement et de 262 934 € en section d'investissement. En recettes, il comprend un total de titres émis de 403 118, 07 € en section de fonctionnement et de 201 417, 06 € en section d'investissement.

Conformément aux règles de la comptabilité publique, ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le Percepteur.

#### **Délibération.**

M. le Maire quitte la salle et le président de la séance M. Gilles MOUSNY invite le Conseil municipal à délibérer sur le compte administratif de la commune pour l'année 2021.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2021.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

En résultats de fonctionnement, il comprend :

- un résultat à reporter de 151 801, 01 €.

En résultats d'investissement, il comprend :

- Un solde d'exécution d'investissement de 253 009, 19 €.
- Un besoin de financement avec les restes à réaliser de 571 647, 09 €.

Est proposé au Conseil municipal :

- Une affectation en investissement (compte 1068) du report de la section de fonctionnement de 151 801, 01 €
- Un report en section d'investissement du solde d'exécution de 253 009, 19 €.

**Délibération.**

Le Conseil municipal approuve l'affectation de résultat au budget 2022 de l'exercice 2021.

4. Détermination du taux des taxes directes locales pour l'année 2022.

Le taux actuel des taxes directes communales s'établit comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 33, 28 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 29, 18 %.

M. le Maire propose une augmentation de 2 %, soit :

- Taxe foncière sur le patrimoine bâti : 33, 95 %
- Taxe foncière non bâti : 29, 77 %.

**Délibération :**

Le Conseil municipal approuve les taux présentés.

5. Vote du budget primitif de la commune pour l'année 2022.

Il s'équilibre en section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 415 507 € et en section d'investissement à 1 842 810, 09 €.

**Délibération.**

Le Conseil municipal approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2022.

6. Approbation du compte de gestion du Percepteur de l'exercice 2021 pour le lotissement du Colombier.

En 2021, aucun titre ni mandat n'ont été émis.

**Délibération.**

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion du Percepteur pour l'année 2021.

7. Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 pour le lotissement du Colombier.

A l'instar du compte de gestion établi par le Percepteur, il ne comprend aucun titre ni mandat.

**Délibération.**

M. le Maire quitte la salle et le président de la séance M. Gilles MOUSNY invite le Conseil municipal à délibérer sur le compte administratif du Colombier pour l'année 2021.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du lotissement du Colombier.

8. Vote du budget primitif du Colombier pour l'année 2022.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 64 835, 63 € pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Délibération.**

Le Conseil municipal accepte le budget primitif du Colombier pour l'année 2022.

9. Approbation du compte de gestion du Percepteur de l'exercice 2021 pour le lotissement de la Couteauderie.

Il ne comprend aucun titre ni mandat.

**Délibération.**

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2021.

10. Approbation du compte administratif du lotissement de la Couteauderie pour l'année 2021.

Comme le compte de gestion, il ne comprend aucun mouvement comptable.

**Délibération.**

M. le Maire quitte la salle et le président de la séance M. Gilles MOUSNY invite le Conseil municipal à délibérer sur le compte administratif de la Couteauderie pour l'année 2021.

Le Conseil municipal accepte le compte administratif pour la Couteauderie.

11. Vote du budget primitif de la Couteauderie pour l'année 2022.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 91 182, 51 € en section de fonctionnement et à 56 124, 69 € en section d'investissement.

**Délibération.**

Le Conseil municipal approuve le budget primitif de la Couteauderie pour l'année 2022.

**Personnel communal.**

12. Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel à temps complet.

**Délibération.**

Le Conseil municipal approuve la création d'un emploi technique contractuel à temps complet pour le service technique.

**Aménagement urbain.**

13. Pôle d'économie circulaire et centre de tri : modalités d'occupation et de fonctionnement.

Les conseillers sont invités à valider les candidatures pour le pôle d'économie circulaire :

*Le Cercle des artisans.*

*Le Carré des artisans.*

*Les artisans de l'Indrois.*

*L'espace – éco.*

*L'espace artisanal.*

*Pôle éco et artisanal de Montrésor.*

*La salamandre.*

**Passage des mésanges :**

*La place des mésanges.*

*La cour des mésanges.*

**Délibération.**

Le Conseil municipal approuve les candidatures, les durées et les tarifs. Il approuve également la charte de bon usage.

14. Désignation de la commission locale de l'AVAP/SPR.

**Délibération.**

M. Frédéric GAULTIER, présidente ; Mme Catherine PIVET suppléante.

Conseillers municipaux : M. Pascal COURATIN titulaire, M. Gilles MOUSNY suppléant ; M. Jean – Jacques LALIEUX titulaire ; M. Luc POUIT suppléant.

Représentants du patrimoine : M. Roger BORRAT, M. Michaël BEIGNEUX suppléant ; M. Roland GASTINE titulaire, Mme Danièle LECLERC suppléante.

Personnalités qualifiées : Mme Geneviève SZERAUC, M. Keith ARCHER titulaires ; Mme Régine PREDAL et Mme Isabelle FAVREAU suppléantes.